

Bulletin d'inscription

Formation continue - Séminaire d'actualité ICH

Jeudi 4 et jeudi 11 avril 2019

A retourner impérativement **avant le 25 mars 2019**

⚠ Attention places limitées à 70 personnes par journée

Tous les champs sont obligatoires - Tout bulletin incomplet sans accompagnement de règlement ne sera pas traité

Participant :

Civilité : Madame, Monsieur (1)

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél : Mail :

Entreprise :

Raison sociale : N°RCS :

Adresse :

Nom du responsable signataire :

Fonction :

Tél : Mail :

Participation au séminaire (cocher la case correspondante) :

Journée du 4 avril 2019 : **La gestion immobilière à l'aune de la loi ELAN et autres actualités de l'année**

Journée du 11 avril 2019 : **Actualités de la construction promotion, va-t-on construire mieux après la loi ELAN ?**

Journées du 4 et 11 avril 2019

Participation au buffet (inclus dans le prix) :

Oui Non

Tarif (cocher la case correspondante) :

	Tarif Entreprise	Tarif Elève du CNAM en 2018/2019*	Tarif Demandeur d'emploi (2)
1 Journée	<input type="checkbox"/> 300 €	<input type="checkbox"/> 100 €	<input type="checkbox"/> 70 €
2 Journées	<input type="checkbox"/> 550 €	<input type="checkbox"/> 150 €	<input type="checkbox"/> 120 €

* **tarif réservé aux élèves actuels (2018/2019) ayant financé personnellement leurs cursus au Cnam**

Règlement obligatoire joint à ce bulletin :

Par chèque : à libeller à l'ordre de l'AGCNAM Auvergne Rhône Alpes

Par carte bancaire : sur présentation au CNAM **avant le 25 mars**

Le présent bulletin est joint des conditions générales de vente

J'ai lu et j'accepte toutes les conditions générales de vente

Date et signature

Cachet de l'entreprise (si prise en charge)

A adresser par courrier avant le 25/03/2019 :

Cnam Lyon Metropole, Le Cubix, 4 rue Ravier - 69007 LYON

(1) Rayer la mention inutile

(2) Joindre l'avis de situation Pôle Emploi actualisé (à télécharger sur le site de Pôle Emploi)

Conditions générales de vente

Financement de la formation

Pour pouvoir assister au séminaire, l'élève doit s'être acquitté du montant de la formation suivie, sur la base des tarifs figurant sur le bulletin d'inscription, autrement dit :

- Soit au tarif entreprise
- Soit au tarif élève qui s'applique aux élèves actuels (2018/2019) ayant financé personnellement leurs cursus au Cnam
- Soit au tarif demandeur d'emploi (joindre l'avis de situation pôle emploi pour bénéficier de ce tarif)

En aucun cas, l'élève ne pourra assister au séminaire sans paiement préalable.

Interruption de la formation

En cas d'annulation de la formation du fait de l'organisme de formation, l'élève ou l'entreprise est remboursé(e) des sommes versées.

En cas d'abandon de la formation du fait de l'élève plus de 5 jours avant le début de la formation, les sommes versées seront entièrement remboursées à l'élève ou l'entreprise s'il y a prise en charge.

En cas d'abandon de la formation du fait de l'élève moins de 5 jours avant le début de la formation, toute somme versée restera due au Cnam.

En cas d'abandon de la formation du fait de l'élève en cours de formation, toute somme versée restera due au Cnam.

Organisation de la formation

L'équipe pédagogique est constituée de professeurs, ainsi que de professionnels diplômés.

La formation est organisée dans les locaux du Cnam, l'élève reste soumis au pouvoir de discipline du Cnam.

Obligations de l'élève et/ou organisme de la formation

Le Cnam souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'organisme de formation.

Suivi de la formation

L'élève s'engage à suivre avec régularité la formation à laquelle il est inscrit.

Il s'engage à signer la ou les feuilles de présence individuelles et/ou collectives mises à sa disposition pour chaque demi-journée de formation, et ce avant le début de chaque session (matin+après-midi)

En cas d'absence, il prévient le centre d'enseignement au plus tard le matin même de la formation.

Informatique et libertés

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, la gestion informatisée des inscriptions auprès du Service formation continue et alternance du Cnam Auvergne-Rhône-Alpes a fait l'objet d'une demande d'autorisation enregistrée par la CNIL le 25 juin 2015 sous le numéro 1870360 v.

Le Cnam est ainsi amené à communiquer à des tiers (Entreprise, OPCA, Opacif, etc...) les feuilles d'émargements et attestations éditées via ce logiciel. Les informations communiquées sont limitatives au nom, prénom, numéro d'élève et signature. En application de cette loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

Conservatoire national des arts et métiers de Rhône-Alpes

Le Cubix, 4 rue Ravier

CS57058

69348 Lyon cedex 07